

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-427

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2020-427

Autorisation d'occupation temporaire de la décharge en post-exploitation de Bordeaux Labarde en vue d'autoriser la réalisation d'une centrale photovoltaïque - Avenant à la convention d'entretien relative à l'ancienne décharge de Labarde (annexe 7 de l'AOT) - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017-402 en date du 16 juin 2017, Bordeaux Métropole s'est déclarée favorable à la réalisation du projet de centrale photovoltaïque de la société JPÉE, et à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur le périmètre du site de l'ancienne décharge de Labarde, affecté au service public des déchets ménagers. L'autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels a été conclue par acte notarié en date du 30 juin 2017.

Dans l'objectif de répartir les tâches d'entretien entre Bordeaux Métropole et l'Occupant, une convention d'entretien a été conclue et annexée à l'autorisation d'occupation temporaire précitée.

L'occupant initial a sollicité la cession de ses droits au profit des sociétés SOLEIA 37 et SOLEIA 39, filiales de la société JPÉE. Par acte notarié en date des 11, 19 et 20 décembre 2019, la cession des droits d'occupation au profit des sociétés filiales a été accordée. Si par l'effet de la clause de subrogation de la convention d'entretien, les obligations d'entretien incombant à l'occupant initial ont été transférées de plein droit aux sociétés cessionnaires, il convient cependant de définir une répartition de ces obligations entre les sociétés cessionnaires.

De plus, le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Labarde a conduit à la publication de nouveaux arrêtés préfectoraux et de nouvelles prescriptions d'entretien du site :

- Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique en date du 1^{er} juin 2018
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21 juin 2018,
- Arrêté préfectoral complémentaire du 10 avril 2019.

Dans ce contexte, pour tenir compte de la cession de l'AOT aux sociétés SOLEIA 37 et SOLEIA 39, de la nouvelle répartition des tâches d'entretien et des nouvelles prescriptions préfectorales d'entretien, les parties ont convenu de conclure un avenant n°1 à la convention d'entretien du site de Labarde, joint en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2, alinéa 6° du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publiques sur la décharge de Labarde en date du 1^{er} juin 2018,

VU les arrêtés préfectoraux complémentaires définissant de nouvelles prescriptions d'entretien du site de Labarde en date des 21 juin 2018 et 10 avril 2019,

VU l'acte notarié daté des 11, 19 et 20 décembre 2019 portant sur la cession de l'autorisation d'occupation temporaire de l'ancienne décharge de Labarde aux sociétés SOLEIA 37 et SOLEIA 39,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la société JP Énergie Environnement (JPÉE), occupant initial, a cédé ses droits et obligations aux sociétés dénommées « SOLEIA 37 » et « SOLEIA 39 » par acte notarié en date des 11, 19 et 20 décembre 2019,

CONSIDERANT que la publication de nouveaux arrêtés préfectoraux implique de nouvelles prescriptions d'entretien de l'ancienne décharge de Labarde à Bordeaux qu'il convient d'intégrer dans la convention d'entretien du site de Labarde,

CONSIDERANT qu'il convient de répartir les obligations d'entretien du site de Labarde entre les occupants cessionnaires,

DECIDE

Article unique : le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la répartition des tâches d'entretien de l'ancienne décharge de Labarde, annexe n°7 de l'autorisation d'occupation temporaire du 30 juin 2017, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Patrick LABESSE